

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011 RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE la dérogation mineure aux dispositions de l'article 79 du Règlement numéro 202-2011 Règlement de zonage de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a été demandée pour un immeuble localisé au 93, Route 132, Saint-Godefroi (Québec), lot n° 5954251;

QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction du bâtiment principal à l'avant du cabanon déjà existant;

QUE cette demande de dérogation mineure est soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par l'inspecteur municipal, qui aura lieu le 14 avril 2026 à 18h à la salle du conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi située au 109C, Route 132, Saint-Godefroi (Québec) pour entendre les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le conseil.

Donné à Saint-Godefroi, ce vingt-cinquième jour du mois de mars 2026.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière